

08 jan 2021 -16:07

Appartient à Conseil des ministres du 8 janvier 2021

Financement du Fonds des accidents médicaux

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant à charge de l'Inami destiné au financement du Fonds des accidents médicaux en 2016, 2017 et 2018.

Le projet fixe définitivement le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami), destiné au financement du Fonds des accidents médicaux à :

- 10.109.604,51 euros en 2016
- 12.778.034,44 euros en 2017
- 10.450.158,07 euros en 2018

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be